



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

**OBJET : 37-1 - JEUNESSE -  
SOLIDARITE - CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION «  
LES RESTAURANTS DU CŒUR » -  
AUTORISATION DE SIGNATURE ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

121445

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Patrice COLOMB  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

37-1 - JEUNESSE - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

La Direction Jeunesse Loisirs, dans le cadre de ses missions sociale, culturelle et éducative auprès des enfants, des adolescents et des jeunes âgés de 3 à 25 ans, met en place et participe à des actions de sensibilisation pédagogique sur de nombreux thèmes citoyens : droit de l'homme, développement durable, sécurité routière ou encore solidarité.

C'est la raison pour laquelle, en 2014, la Commune s'est engagée au travers d'une action de solidarité en faveur de l'Association « Restaurants du Cœur – Les Relais du cœur ».

C'est à ce dernier titre qu'elle souhaite renouveler son engagement en faveur des restaurants du cœur à travers l'organisation de collectes régulières auprès du public des centres de loisirs (familles) en mobilisant et en sensibilisant les enfants fréquentant ces structures.

Ainsi, quatre collectes maximum par an sont organisées. Les biens collectés sont exclusivement des jouets, des denrées alimentaires, des vêtements ou du nécessaire de puériculture (couches, lingettes...) répartis selon les saisons.

Lors de chaque collecte, la Commune désigne un référent d'un centre de loisirs ayant la charge d'organiser la collecte au sein des autres centres et d'organiser la remise officielle au sein de son propre centre.

Les biens récoltés sont remis officiellement à un responsable de l'association à la fin de chaque collecte par les enfants et le référent de l'action au sein de la Direction Jeunesse Loisirs.

Il est rappelé qu'aucun don en argent n'est collecté par la Commune au profit des restaurants du cœur - les Relais du Cœur.

Le partenariat est conclu à titre gracieux pour une durée d'un an soit du 1er janvier au 31 décembre 2015.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

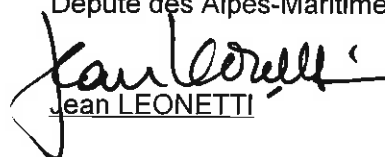
A la majorité par 46 voix POUR sur 48 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Association « Restaurants du Cœur – Les Relais du cœur », ainsi que les avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.37-1 - JEUNESSE - SOLIDARITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION  
&quot; LES RESTAURANTS DU COEUR &quot; - AUTORISATION DE SIGNATURE - -

**Date de transmission de l'acte :** 20/04/2015

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 21/04/2015

**Numéro de l'acte :** DCM1214-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150410-DCM1214-15-DE

**Date de décision :** 10/04/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes